

UNE VRAIE POLITIQUE DE GAUCHE

A près le spectacle lamentable et burlesque que nous a donné l'UMP, les gens de gauche peuvent pousser un deuxième OUF ! Le premier avait été exprimé lorsque Sarkozy et la droite avaient été chassés par le peuple de gauche, plein d'espérance. Aujourd'hui, hélas, François Hollande, Président de la République, et sa majorité au gouvernement, ont chaussé les bottes de l'austérité pour conduire une politique qui épargne le capital, en particulier la finance imprudente, les grandes fortunes⁽¹⁾ et les banques.

Ils ont voté le pacte budgétaire européen (TSCG) avec la droite, qui nous plonge plus profondément dans la crise.

Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, a écrit à François Hollande pour le mettre en garde et faire des propositions pour une vraie politique de gauche avec, pour levier, l'augmentation du pouvoir d'achat par une hausse des salaires, des retraites et des bas revenus. Des milliers de gens, plusieurs dizaines sur le marché de Die ont fait de même en envoyant une carte à François Hollande.

Plus de 8 millions de travailleurs, retraités, chômeurs... vivent sous le seuil de pauvreté.

Peut-on supporter une telle situation ? C'est pourtant ce qu'acceptent le Président de la République et le gouvernement, résignés.

Nous ne nous résignons pas. Le gouvernement doit admettre que ce qui a échoué partout ailleurs ne pourra pas réussir ici en France. Il doit sortir de son isolement et écouter enfin les propositions que formule le Front de gauche.

En 2011, les sénateurs socialistes et communistes avaient voté ensemble un budget porteur de vraies avancées avec notamment des recettes nouvelles pour défendre notre modèle social de santé et de solidarité. Pourquoi refuser en 2012 ce qui était possible en 2011 ? Pourquoi faire le choix de repousser avec la droite tous les amendements présentés par les parlementaires du Front de Gauche ?

Alors que la droite revanche, la droite brutale est de retour, avec à sa tête le sans-scrupule Jean-François Copé et une feuille de route particulièrement antisociale, il est grand temps pour le gouvernement socialiste de se ressaisir.

C'est l'un des vœux que nous formulons pour 2013 parmi ceux que nous vous présentons, ainsi qu'à votre famille : Bonheur, espérance, luttes solidaires, santé.

Jean-Pierre RAMBAUD

(1) Voir dans les Brèves.

MARIAGE POUR TOUS

Fiers de revendiquer le droit au mariage pour tous et l'adoption pour toutes et tous !

A près des années de conservatisme et de maintien des discriminations par la droite, dont Hervé Mariton est un fervent soutien, des progrès pour l'égalité des droits à se marier et à fonder une famille sont annoncés par le gouvernement. Cette égalité des droits devant le mariage et l'adoption doit être soutenue par une loi portant le changement et des progrès significatifs en matière de filiation pour le ou la conjointe, le droit à l'adoption, ainsi que le droit à la procréation Médicalement Assistée (P.M.A.) pour toutes les femmes ayant un projet parental comme cela existe dans les couples hétérosexuels.

Aujourd'hui, les Françaises et les Français interrogés expriment un avis favorable au mariage pour les couples de même sexe et sont favorables majoritairement au droit à l'adoption. Ces revendications ont été portées dès 2004 par le groupe communiste à l'Assemblée nationale par la voix de Marie-Georges Buffet, au nom de l'égalité des personnes, des évolutions sociétales de notre pays et pour la sécurisation des 350 000 enfants qui vivent au sein de familles homoparentales.

Malheureusement, dans le projet de loi, toutes les questions qui concernent la reconnaissance des différentes formes de familles sont remises à plus tard. Enfin, en laissant entendre que les Maires qui ne souhaiteront pas marier des couples de même sexe pourront déléguer un autre membre du Conseil municipal, le Chef de l'Etat commet un

manquement grave aux principes de notre République, puisqu'il invite des élus à se dispenser d'appliquer la loi.

Aujourd'hui, l'homophobie fait encore de nombreux ravages dans notre société, en particulier auprès des plus jeunes opprimés par une société normative. Pour notre bien à tous, hommes, femmes, de tous les âges, l'établissement de la légitimité publique, politique de l'union de personnes de même sexe via l'égalité des droits face au mariage doit se faire rapidement.

Parmi les grandes dispositions absentes du projet, la procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples de femmes. Cette disposition constitue pour ces couples le moyen pour préparer pleinement ensemble la naissance de l'enfant désiré et assumer, maîtriser, vivre et créer tout ce qui peut se passer depuis l'acte de procréation jusqu'à son terme, l'accouchement.

L'accès à la PMA va dans le sens de l'égalité, contre les discriminations, et contribue à donner toutes ses dimensions à l'ouverture du droit au mariage dont le parlement est saisi. Sinon persisteront les pratiques artisanales visant à l'insémination d'une des deux partenaires ou encore la recherche à l'aveuglette par l'une d'entre elles du géniteur d'un soir pour l'enfant de toute une vie.

Chaque avancée dans l'émancipation s'est toujours traduite par une avancée du droit humain.

Joël CORPARD

COMM... DIOIS

N° 54

JANVIER - FÉVRIER 2013

JOURNAL ÉDITÉ PAR LES COMMUNISTES DU DIOIS

HÔPITAUX DE PROXIMITÉ

15 décembre 2012 :

UNE MANIFESTATION DE PORTÉE NATIONALE

Un millier de personnes le 15 décembre. Une population mobilisée. Des Diois en nombre, des Drômois, de nombreux élus avec leur écharpe avaient tenu à montrer leur détermination. D'ailleurs, la banderole, dont le maire avait refusé qu'elle soit posée à l'entrée de Die, indiquait : "Maternité, chirurgie : Résistance". La pression montait depuis la décision prise lors de la réunion publique du 4 décembre. Les responsables administratifs et politiques étaient à l'écoute.

Le président du Conseil Général, premier vice-président du Sénat, qui avait rencontré la veille Mme Marisol Touraine, donnait lecture de sa lettre datée du 14 décembre. Celle-ci mentionnait entre autres : "Ce renouvellement, pour une durée de trente mois, s'entend sous réserve de la non-dégradation des conditions actuelles, en particulier pour la pédiatrie".

Doit-on traduire par : pas de pédiatre donc pas de maternité ? Ce serait en contradiction avec la suite : "Je souhaite que cette

fonctionnement ait été refusée par la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) Qu'en est-il ?

Ce n'est pas rester sans apprécier cette avancée obtenue par la population et les élus qui résistent de longue date que de poser ces questions.

D'ailleurs, je veux remercier Philippe Leeuwenberg, conseiller général du canton de Die, d'avoir fait un énorme travail avec deux praticiens de l'hôpital et d'avoir ainsi donné tous les éléments au président du Conseil Général et aux autres conseillers généraux



Pour la première fois, la décision de maintien de la maternité est venue de la ministre : 30 mois. Un soulagement ! Souvenons-nous de la réponse de Mme Bachelot alors ministre de la Santé : "Les Diois ne sont pas assignés à résidence" !

période de trente mois soit mise à profit pour trouver une solution innovante et pérenne permettant de garantir proximité et sécurité».

D'autre part, rien n'est dit sur la chirurgie dont l'autorisation de

du Diois. Ainsi, une lettre argumentée pour la ministre de la santé avait pu être cosignée.

Cela dit, nous réclamions ensemble des autorisations de fonctionnement pour cinq ans, débouchant sur une solution pérenne. La moitié a été obtenue. Il reste encore du chemin à parcourir, d'autant que la loi Bachelot n'a pas été retirée et qu'il n'est pas prévu de supprimer les Agences Régionales de la Santé (ARS).

Jean-Pierre RAMBAUD

MATERNITÉ DE VALRÉAS

Le Tribunal administratif de Nîmes avait ordonné en mai 2010 la réouverture de la maternité. Madame Bachelot avait fait appel. La Cour

Administrative d'Appel de Marseille a rejeté le 28 décembre 2012 l'appel de l'ex-ministre de la Santé. Belle victoire après des années de lutte !

P A L E S T I N E

ÉTAT OBSERVATEUR DE L'ONU

Jusqu'ici simple observateur, la Palestine est devenue État observateur non-membre, un statut identique à celui dont dispose le Vatican, après le vote de l'ONU.

Les 139 voix obtenues par la résolution palestinienne

sont une victoire pour le peuple palestinien. La Palestine vient d'obtenir le statut d'État observateur aux Nations Unies.

C'est une avancée réelle qui change la donne juridique et politique internationale sur la question de Palestine. La colonisation et l'occupation militaire seront désormais encore plus

intolérables et injustifiables qu'elles ne l'étaient puisqu'elles bafouent maintenant les droits d'un État reconnu comme observateur par l'ONU.

La France - qui a voté pour - et ses partenaires européens devront tenir compte de cette nouvelle situation et s'engager dans une politique de la contrainte vis à vis de l'État d'Israël qui doit faire l'objet de

sanctions tant qu'il persistera à se moquer du droit international et des résolutions de l'ONU en continuant la colonisation et la dépossession du peuple palestinien.

Les neuf voix négatives recueillies contre la résolution palestinienne sont un camouflet pour Israël et pour les États-Unis qui se sont fait isoler par une très grande majorité d'états membres des Nations unies.

Les riches auront la nourriture, les pauvres de l'appétit.

"COLUCHE"

EN BRÈVES

○ **Pédiatrie** : En France, 3 145 en 1995, 2 911 en 2000, 2 700 en 2008, le nombre de pédiatres de ville ne cesse de diminuer. Et si rien ne change, cette spécialisation disparaîtra dans les dix ans à venir. Aujourd'hui déjà, nombre de maternités, de villes, de départements sont sans pédiatre. SOURCE : ASSOCIATION FRANÇAISE DE PÉDIATRIE AMBULATOIRE.

○ **La précarité augmente en France**. Plus d'un tiers des Français (37%) ont connu une situation de pauvreté au cours de leur vie, selon le sixième baromètre IPSOS/Secours populaire.

○ **Grandes fortunes** : De plus de 2 milliards d'euros (Pierre Bellon - Sodexo) à 21 milliards d'euros (Bernard Arnault - LVMH), les vingt premières grandes fortunes - sur les 500 publiées par l'Hebdomadaire "Challenges" - se partagent la coquette somme de 135,760 milliards d'euros...

○ **75 000 femmes sont victimes de viol** chaque année en France. 59 % d'entre elles sont encore mineures. Et seule une femme sur dix ose porter plainte. L'HUMANITÉ DIMANCHE.

○ **Mariage pour tous** : Après avoir créé en 1998 un partenariat ouvert aux homosexuels, les Pays-Bas ont été le premier pays, en avril 2001, à ouvrir le mariage civil aux couples du même sexe. Les obligations et les droits des conjoints sont identiques à ceux des hétérosexuels, dont celui d'adopter des enfants. TFI NEWS

○ **Les cellules souches sont une piste prometteuse** du traitement de la maladie de Parkinson, d'Alzheimer, du diabète. Elles pourraient reconstituer une peau lésée, les organes, le sang. Elles ouvrent aussi l'horizon d'un remède à l'infertilité.

○ **Lutte des classes** : Selon l'enquête de l'IFOP, réalisée du 20 décembre au 4 janvier pour l'Humanité, les Français sont 64 % à estimer qu'elle est une réalité actuelle, contre 44 % en 1967.

○ **Qatar** : Vivendi, Veolia, Total, Vinci, LVMH, on évalue à 6 milliards d'euros la part des émirs dans les entreprises françaises du CAC 40.

○ **FMI** : C'est un rapport étonnant, un *mea culpa* chiffré et analysé, que deux éminents économistes du FMI ont publié. Il dit clairement que l'austérité est une erreur. La faute à la mauvaise conception d'un modèle informatique de prédition économique, mais l'institution ne tire pas les leçons de son erreur.

○ **SNCF** : L'avenir des trains d'équilibre du territoire (c'est le cas de la ligne Paris-Briançon) est inquiétant. Selon l'avant-projet de loi de décentralisation, l'Etat n'interviendrait plus que sur 9 lignes sur 38. Asphyxiées budgétairement, les Régions ne pourront y faire face.

○ **La moyenne des salaires des patrons du CAC 40** passe de 4 à 4,2 millions d'euros par an.

○ **Aménagement du temps scolaire** : En ne recueillant que cinq voix sur plus de 60 votants, le projet de décret a été désavoué par la Communauté éducative au Conseil supérieur de l'Education. Le compte n'y est pas, ni pour les élèves, ni pour les enseignants, ni pour les communes.